



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

Année 2021
7^{ème} Séance
CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SEANCE DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

Le 13 octobre 2021 à 20h30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 7 octobre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire Pierre BELL-LLOCH, dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre BELL-LLOCH maire, M. Luc LADIRE, Mme Sarah TAILLEBOIS jusqu'à la question n°12, M. Khaled BEN-MOHAMED jusqu'à la question n° 17, M. Albertino RAMAEL, Mme Salima SOUIH, M. Shamime ATTAR, Mme Bernadette EBODE ONDOBO, M. Abdallah BENBETKA, Mme Sonia GUENINE, M. Valentin IERG jusqu'à la question n°17, Mme Fabienne LEFEBVRE, M. Ludovic LECOMTE, M. Jean-Claude KENNEDY, Mme Agnès JEANNET, M. Eric CHANTRY, Mme Laurence JEANNE, Mme Isabelle LORAND, M. Meher BOUAZZA, M. Stéphane BOUVIER, M. Salah BEN MOHAMED jusqu'à la question n°18, Mme Béatrice BUCHOUX, M. Hocine TMIMI, Mme Rachida KABBOURI, M. Rachid EDDAÏDJ, Mme Elsa KACZMAREK, M. Christophe FORESTIER jusqu'à la question n°14, Mme Sandra BAHRI, Mme Maeva DURAND, Mme Sophia Camélia AMIMEUR jusqu'à la question n°10, Mme Margot MORONVALLE jusqu'à la question n°19, M. Jacques PERREUX, Mme Laurence DEXAVARY, Mme Karen DEGOUVE, M. David MONTAVA, M. Frédéric BOURDON, M. Alain AFFLATET, M. Jérôme AUBERTIN, M. Emmanuel NJOH, Mme Carole GUISSSET jusqu'à la question n°10, Mme Christelle NABAIS jusqu'à la question n°10 et Mme Chloé SALANON.

ONT DONNE PROCURATION

Mme Sarah TAILLEBOIS à M. Shamime ATTAR à partir de la question n°13, M. Khaled BEN-MOHAMED à Mme Salima SOUIH à partir de la question n°18, Mme Fatmata KONATE à M. Luc LADIRE, M. Djamel HAMANI à Mme Maeva DURAND, Mme Isabelle OUGIER à M. Albertino RAMAEL, M. Valentin IERG à M. BOUVIER à partir de la question n°18, M. Michel LEPRÉTRE à M. Hocine TMIMI, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN à M. Jean-Claude KENNEDY, M. Francesco PORPIGLIA à Mme Isabelle LORAND, M. Salah BEN MOHAMED à Mme BAHRI à partir de la question n°19, M. Christophe FORESTIER à Margot MORONVALLE à partir de la question 16 et jusqu'à la question n°19, Mme Catherine SU à M. Abdallah BENBETKA à partir de la question n°5, Mme Canelle CIRANY à Mme Elsa KACZMAREK, Mme Sophia Camélia AMIMEUR à M. Pierre BELL-LLOCH à partir de la question n°11, Mme Margot MORONVALLE à Mme Bernadette EBODE ONDOBO à partir de la question n°20, Mme Nina SERON à M. David MONTAVA, Mme Carole GUISSSET à M. Alain AFFLATET à partir de la question n°11, Mme Christelle NABAIS à M. Emmanuel NJOH à partir de la question n°11.

ABSENTS :

M. Philippe BEYSSI, M. Forestier à partir de la question n°20, Mme Catherine SU jusqu'à la question n°4, M. Ryadh SALLEM.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, M. Ludovic LECOMTE pour remplir la fonction de secrétaire. Monsieur Serge GRAU, directeur général des services par intérim, qui assistait à la séance, lui a été adjoind à titre d'auxiliaire.

INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dispositions qui s'appliquent à lui depuis le 1^{er} octobre 2021 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire :

- La réunion du conseil municipal en visioconférence n'est plus autorisée. Ainsi les élus seront présents dans la salle ou auront donné pouvoir à l'un de leur collègue. Toutefois les règles de distanciation sociale doivent continuer d'être respectées. De ce fait les pupitres continueront d'être espacés.
- Il n'est désormais plus possible d'être détenteur de 2 pouvoirs : chaque élu ne pourra en recevoir qu'un seul.
- Le quorum est à nouveau de la moitié +1, soit 27 élus présents pour statuer valablement, les pouvoirs n'étant pas comptabilisés.
- Le public est à nouveau autorisé à assister au Conseil municipal. Toutefois les règles de distanciation sociale devant être préservées, seule une trentaine de chaises sont installées dans la salle. Cependant Monsieur le Maire a décidé de poursuivre la retransmission en direct puis la mise en ligne des séances du Conseil municipal. Ainsi les citoyens pourront continuer de visionner la séance en direct ou en différé.
- **Le passe sanitaire n'est pas exigé** pour participer à une réunion du Conseil municipal, ni pour ses membres, ni pour le public.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES POLITIQUES

Monsieur le Maire a été informé par le Président du groupe EELV, que Mme Rachida KABBOURI ne faisait plus partie de ce groupe. Elle siègera donc au sein de cette assemblée en tant que Conseillère municipale non-inscrite.

VERIFICATION DU QUORUM, APPEL NOMINAL

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu sommaire de la séance du 28 juin 2021.

Approuvé

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry A venir »]

Inscription à l'ordre du jour d'un vœu d'urgence

L'article 3 du règlement intérieur du Conseil municipal dispose que : « *Le maire peut, sur proposition d'un groupe, d'un conseiller municipal, ou de sa propre initiative, proposer l'inscription d'une question urgente en début de séance. Dans ce cas, le conseil accepte ou refuse l'inscription à la majorité des votes exprimés.* »

En application de cet article Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'inscription à l'ordre du jour de ce Conseil d'un vœu d'urgence **pour le respect de l'histoire industrielle de Vitry** et le maintien des cheminées d'EDF. Le texte du vœu est déposé sur table.

Monsieur le Maire met aux voix l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Ce vœu figurera en point n° 20 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

DESIGNATIONS

1 - Régie d'exploitation du théâtre Jean Vilar : Remplacement de deux membres du Conseil d'Administration

Lors du dernier Conseil d'administration du théâtre Jean Vilar ayant eu lieu le 1^{er} juin 2021, Mme Éléonore REVILLOT (Association Uni-Cités) et Mme Estelle GAPP (Association du Port à l'Anglais), deux membres représentantes du monde associatif, se sont portées démissionnaires.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer, pour les remplacer :

- Monsieur Manuel VIGNON, Coordinateur de l'association Uni-Cité
- Monsieur Samuel KOMESHA – Président de l'association Jeunes Solidaires
- Monsieur Onel PHILEAS - Association Franco-Haïtienne du Val-de-Marne pour le Développement d'Haïti (AFHVDHA)

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, la loi prévoit que le vote a lieu au scrutin secret. Toutefois en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de voter à main levée. Le vote à main levée n'ayant pas fait l'objet d'objection, Monsieur le Maire met aux voix ces propositions.

A l'issue du vote :

- Monsieur Manuel VIGNON obtient 30 voix (groupes CRC, PS, EELV, Mme Kabbouri)
- Monsieur Samuel KOMESHA obtient 30 voix (groupes CRC, PS, EELV, Mme Kabbouri)
- Monsieur Onel PHILEAS obtient 6 voix (groupe VAV)

Les groupes VR et VEM s'étant abstenus,

Monsieur Manuel VIGNON et Monsieur Samuel KOMESHA sont désignés comme représentants du monde associatif au Conseil d'administration du théâtre Jean Vilar.

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente, ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur le Maire propose donc le vote groupé des questions courantes numérotées : 2, 3, 4, 15 et 16. Cependant les conseillers municipaux souhaitent procéder à un vote séparé pour les questions n°2, 3, 4, et 16. Ces questions seront donc abordées individuellement dans la partie réservée aux questions importantes.

15 - Approbation de l'annexe n°2021-4 à la convention générale de coopération avec l'association Vacances Voyages Loisirs

Mme Ougier, Mme Lefebvre, Mme Amimeur, M. Bouvier et M. Salah Ben Mohamed sont conseillers intéressés. Ils ne participent donc ni au débat, ni au vote.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

39 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VEM, Mme Kabbouri)

6 abstentions (groupe VAV)

QUESTIONS IMPORTANTES

2 - ZAC Rouget de Lisle – Avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie remboursable pour la SADEV 94

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

30 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, Mme Kabbouri)

5 voix contre (M. Afflatet, M. Aubertin, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabaïs)

15 abstentions (groupes VR, VEM, Mme Salanon)

3 - ZAC Rouget de Lisle – Compte rendu à la collectivité pour l'année 2020 et actualisation des documents financiers au 31 décembre 2020

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

30 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, Mme Kabbouri)

20 abstentions (groupes VR, VEM, VAV)

4 - ZAC RN7/Moulin Vert/Plateau – Compte rendu à la collectivité pour l'année 2020 et actualisation des documents financiers au 31 décembre 2020

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

30 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, Mme Kabbouri)

20 abstentions (groupes VR, VEM, VAV)

5 - Transformation du foyer de travailleurs migrants Manouchian en résidence sociale située au 12 avenue du Groupe Manouchian à Vitry-sur-Seine :

Accord de principe de la Ville pour apporter sa garantie pour des emprunts contractés par l'ADEF auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 7.231.730 euros et auprès d'Action Logement Services d'un montant de 7.680.000 euros et pour participer à la surcharge foncière d'un montant de 300.002 euros et approbation des conventions y afférentes

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

50 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VEM, Mme Kabbouri, M. Afflatet, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabaïs, Mme Salanon)

1 voix contre (M. Aubertin)

6 - Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2016/2021 :

Approbation de la charte de relogement dans le cadre du projet de transformation du foyer de travailleurs migrants Manouchian

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

44 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, Mme Kabbouri, M. Afflatet, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabaïs, Mme Salanon)

7 abstentions (groupe VEM, M. Aubertin)

7 - Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2016/2021 – Opération de restauration immobilière :

Accord de la Ville pour une demande d'ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique d'un programme de travaux de restauration immobilière sis 7, rue des frères Poirier à Vitry-sur-Seine, par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

50 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VEM, Mme Kabbouri, M. Afflatet, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabaïs, Mme Salanon)

1 abstention (M. Aubertin)

8 - Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2016/2021 – Opération de restauration immobilière : Accord de la Ville pour une demande d'ouverture d'enquête parcellaire dans le cadre de l'opération de restauration immobilière de deux immeubles sis 3, rue Jules Ferry et 59 bis avenue Paul Vaillant Couturier à Vitry-sur-Seine, par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

50 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VEM, Mme Kabbouri, M. Afflatet, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabais, Mme Salanon)

1 abstention (M. Aubertin)

9 - Programme Local de l'Habitat Intercommunal – Gestion urbaine de proximité - Résidence Touraine 11-19 rue Voltaire (150 logements) :

Accord de principe pour la garantie d'emprunt à hauteur de 100% par la ville d'un prêt d'un montant total de 1.628.306 euros, souscrit par la SEMISE, emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

26 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, Mme Kabbouri)

6 voix contre (groupe VEM)

19 abstentions (groupes VR, VAV, M. Benbetka, M. Bouazza, M. Eddaïdj, Mme Bahri, Mme Su)

10 - Rapport d'activité des représentants de la Commune au Conseil d'administration de la SEMISE pour l'année 2020

Il est pris acte de la présentation du rapport.

11 - Budget supplémentaire de l'exercice 2021

Adopté à la majorité des voix exprimées par :

31 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, Mme Kabbouri)

6 voix contre (groupe VEM)

14 abstentions (groupes VR et VAV)

12 - Approbation de la convention de partenariat 2021–2024 entre la ville de Vitry-sur-Seine et l'association La Ressourcerie du Spectacle

Adoptée à l'unanimité

13 - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public relative à l'installation des terrasses pour l'exercice 2021

Adoptée à l'unanimité

14 - Désignation du lauréat de l'appel à candidatures de rétrocession du droit au bail associé au local sis 10 avenue Paul Vaillant Couturier et signature des actes afférents à ladite rétrocession

Adoptée à l'unanimité

16 - Mouvements des effectifs du personnel communal – Actualisation du tableau des effectifs

Adoptée à l'unanimité

17 - Désignation du lauréat de l'appel à candidatures de rétrocession du fonds de commerce du local sis 159 avenue Paul Vaillant Couturier et signature des actes afférents à ladite rétrocession – Annule et remplace la délibération n° DL21631 du 28 juin 2021.

Adoptées à l'unanimité

VŒUX

18 - « Fermer le dangereux dépôt pétrolier »

C'était le 21 septembre 2001 à 10h47, l'usine AZF explose à Toulouse. La plus grande catastrophe industrielle depuis 1945 fait 31 morts, des milliers de victimes et ravage la ville rose.

AZT, Lubrisol... nul ne peut ignorer les ravages d'un accident industriel majeur. Situé au pied des cheminées, le dépôt pétrolier de Vitry est classé Seveso seuil haut, dangerosité maximum. Cette classification permet d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accident majeur. La France compte quelque 1 355 sites dont 720 sont classés en seuil haut.

A Toulouse comme à Rouen, le dépôt pétrolier de Vitry fait aussi partie de la centaine de sites français, bien que classés Seveso seuil haut, qui sont situés à proximité des habitations.

Au-delà du risque humain, la présence du dépôt obscurcit la reconversion des Ardoines et pénalise le développement de Vitry. Alors pourquoi tant de difficulté pour le faire partir ? Vingt millions d'euros, c'est le coût de la délocalisation. Une poussière parmi les milliards de dividendes des géants de la pétrochimie.

Grâce au combat déterminé d'Alain Audoubert et de Jean-Claude Kennedy, Vitry devait être libérée de ce risque insensé en 2020. L'engagement est signé noir sur blanc, d'abord en 2012 par le ministre Leroy puis en 2017 par la ministre Cosse. Pour garantir le départ des Seveso, le précédent Conseil municipal avait pris soin de l'inscrire au plan local d'urbanisme (PLU). Le programme municipal choisi par les vitriotes y projetait un parc urbain et un musée de la mémoire ouvrière et industrielle. Après avoir fait supprimer l'inscription au PLU, l'État annonce que "le départ n'est pas immédiat" et pour ce faire « il n'est pas exclu qu'une mise aux normes soit requise ».

- *Considérant qu'il est urgent de protéger les vitriotes et les vitriots du risque d'une explosion des dépôts dont les conséquences seraient désastreuses,*
- *Considérant que les promesses ne suffisent plus,*
- *Considérant qu'une directive européenne oblige les États et les collectivités locales à geler les évolutions à proximité de ces sites,*

Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine demande à l'État :

- **De présenter un calendrier de démantèlement du site pétrolier.**
- **De préciser la méthode du départ, et en particulier les conditions et les lieux d'implantation des stocks stratégiques.**
- **De garantir la dépollution du site.**

Vœu rejeté à la majorité des voix exprimées par :

31 voix contre (groupes CRC, SC, EELV, Mme Kabbouri)

20 voix pour (groupes VR, VEM et VAV)

19 - « Il faut plus qu'un coup de pouce pour le pouvoir d'achat »

Alors que la crise sanitaire a un impact fort sur le revenu des ménages modestes, que le nombre de bénéficiaires du RSA bondit, que dix millions de français vivent sous le seuil de pauvreté, et que 2 millions sont touchés par la grande pauvreté, l'annonce de l'envolée du prix du gaz et de l'électricité est un véritable coup de glaive.

La France, qui a la passion de l'égalité, se doit de prendre en urgence les mesures garantissant le droit à l'énergie, l'encadrement des loyers, la maîtrise du prix de l'eau et l'augmentation des salaires et des revenus.

- *Considérant que treize millions de Français sont en situation de précarité énergétique et que l'État prélève des taxes sur l'énergie (à hauteur de 40 % de la facture d'électricité),*
- *Considérant que le 26^{ème} rapport de la fondation Abbé Pierre a qualifié de « double peine » le mal-logement et le COVID,*
- *Considérant que l'eau, bien-commun universel, doit sortir des griffes du marché,*

- Considérant que la transformation d'EDF en Société anonyme a coûté aux usagers 64 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires,
- Considérant que ces augmentations toucheront de plein fouet les bailleurs sociaux,

Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine demande à Monsieur Macron :

- **La réduction à 5,5% de la TVA sur l'énergie.**
- **La suppression de l'introuvable TVA sur les taxes.**
- **La validation de la décision du territoire Grand Orly Seine Bièvre d'encadrer les loyers dans onze communes dont Vitry-sur-Seine.**
- **De soutenir le passage en régie publique de la gestion de l'eau dans les communes du Grand Orly Seine Bièvre afin d'éviter l'augmentation 50 euros par an prévue par le SEDIF dans les années à venir.**

Monsieur Montava propose un amendement concernant le titre du vœu qui serait désormais : **« Il faut plus qu'un coup de pouce pour pouvoir vivre ».**

Vœu rejeté à la majorité des voix exprimées par :

37 voix contre (groupes CRC, SC, EELV, VAV, Mme Kabbouri)

14 voix pour (groupes VR, VEM)

20 - Pour le respect de l'histoire industrielle de Vitry

CONSIDÉRANT que depuis le 3 août 2021, l'entreprise EDF a déposé un permis de démolir l'ancienne centrale à charbon et les cheminées attenantes du site des Ardoines, sans présenter de projet en lieu et place des cheminées,

CONSIDÉRANT que l'Etat a jusqu'au 3 novembre 2021 pour le refuser,

CONSIDÉRANT que les cheminées de la centrale thermique de Vitry-sur-Seine sont un marqueur de l'identité ouvrière et du passé industriel de notre ville,

CONSIDÉRANT que les cheminées de Vitry sont un point remarquable avec leurs 160 mètres de haut, véritable marqueur dans l'espace urbain et le paysage de notre département,

CONSIDÉRANT que les cheminées du site EDF, la salle Marcel Paul et le bâtiment de l'ancienne centrale à charbon ont grandement participé au développement et à l'essor de notre région,

CONSIDÉRANT que la préservation du patrimoine industriel constitue, par continuité, à préserver une mémoire sociale : celle d'hommes et de femmes, des travailleurs et travailleuses, de la classe ouvrière ; de leurs conditions, leurs labeurs, leurs souffrances mais aussi leurs accomplissements, **comme ont pu le révéler les initiatives de l'EPA ORSA et des acteurs culturels tels que la Compagnie Tangible,**

CONSIDÉRANT que l'immensité des projets sur notre ville doit s'accompagner de la préservation d'un patrimoine commun témoignant de l'histoire de nos territoires,

CONSIDÉRANT la volonté des associations culturelles de s'investir dans la transformation du lieu et dans son appropriation par les citoyennes,

CONSIDÉRANT la volonté des habitantes, exprimée notamment par une pétition de centaines de citoyens et lors d'une réunion publique le lundi 11 octobre 2021, de conserver ce site et de le transformer en un lieu vivant et de mémoire,

Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine

RÉAFFIRME son attachement à son patrimoine industriel et sa volonté de le préserver pour en faire **notamment** un lieu de mémoire social en témoignage des milliers de travailleurs et travailleuses vitriotes et val-de-marnais qui ont bâti notre pays,

DEMANDE à Madame la Préfète et l'Etat de refuser le permis de démolition à EDF pour permettre l'émergence d'un contre-projet,

INTERPELLE le ministère de la culture, de l'industrie, ainsi que toutes les collectivités intéressées pour obtenir l'aide nécessaire à la concrétisation d'un projet porteur de la mémoire ouvrière de la banlieue parisienne.

Des amendements (en gras dans le texte) sont proposés. Le vœu ainsi modifié est mis aux voix.

Vœu adopté à la majorité des voix exprimées par :

44 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, Mme Kabbouri)

1 voix contre (M. Aubertin)

5 abstentions (M. Afflatet, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabaïs, Mme Salanon)

QUESTIONS ORALES

1. « *Parking situé sous la dalle Robespierre* »
Question déposée par le groupe Vitry à venir
M. Attar a apporté une réponse.
2. « *Solidarité avec les femmes afghanes* »
Question déposée par le groupe Vitry en mieux
Mme Durand a apporté une réponse.

INFORMATIONS

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal :

DC2172 du 19 mai, DC2173 du 20 mai, DC2174 du 26 mai, DC2175 du 4 juin, DC2176 à DC2182 du 7 juin, DC2183 à DC2185 du 8 juin, DC2186 à DC2189 du 9 juin, DC2190 du 11 juin, DC2191 du 21 juin, DC2192 du 23 juin, DC2193 du 24 juin, DC2194 à DC2197 du 29 juin, DC21100 du 1^{er} juillet, DC21101 du 9 juillet, DC21102 du 12 juillet, DC21103 à DC21105 du 21 juillet, DC21106 à DC21107 du 22 juillet, DC21108 du 29 juillet, DC21109 à DC21115 du 3 août, DC21116 du 4 août, DC21117 du 13 août, DC21118 du 17 août, DC21119 du 19 août, DC21120 à DC21121 du 27 août 2021, liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire a informé les Conseillers municipaux de la date du prochain Conseil municipal : le mercredi 24 novembre 2021 à 20h30. Les convocations seront envoyées de manière dématérialisée le 18 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 14 octobre 2021 à 01h20.

Le secrétaire
M. LECOMTE

Le président
M. BELL-LLOCH

